

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

N° 89

A M<sup>r</sup> J. Manteau

OBJET :

.....  
.....  
.....

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau qui fait l'objet de votre lettre du 18 A.

ANNEXE

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Expédié le .....

Veillez agréer, M<sup>r</sup> Musieu, l'assurance de notre considération distinguée.

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,  
Le Secrétaire,

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

GLACES ET CADRES EN TOUS STYLES

Gravures

DORURES SUR BOIS  
DE BATIMENTS  
ET  
D'AMEUBLEMENTS



Jean Manteau

ENCADREUR-MIROITIER

51-53, Rue du Méridien, Bruxelles

TRANSPORTS  
PLACEMENTS ET EMBALLAGES  
DE  
TABLEAUX



Bruxelles, le 21-6-..... 1906

Reçu de la commission des Musées Royaux  
de Peinture et de Sculpture, le tableau  
J. Stevens (Sienr)

Manteau

W/1  
GLACES ET CADRES EN TOUS STYLES

GRAVURES

DORURES SUR BOIS  
DE BATIMENTS  
ET  
D'AMEUBLEMENTS

Jean Manteau

ENCADREUR-MIROITIER

TRANSPORTS  
PLACEMENTS ET EMBALLAGES  
DE  
TABLEAUX

51-53, Rue du Méridien, Bruxelles

Bruxelles, le 18 Juin 1906

89  
A Messieurs Les Membres de La Commission  
des musées de peinture et de sculpture  
de Bruxelles.

Messieurs

J'ai l'honneur de vous présenter un  
tableau de Joseph Stevens, si cette toile  
pourrait vous intéresser, j'en demande  
cinq mille francs.

A très h. Messieurs, l'assurance de ma  
haute considération

Stauter